

26 mars 2013

13.138

Projet de loi Veronika Pantillon**Loi portant modification de la loi sur le statut de la fonction publique (LSt)***Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition de la commission ...

décède:

Article premier La loi sur le statut de la fonction publique (LSt), du 28 juin 1995, est modifiée comme suit:

Art. 45, al. 3 (nouveau)

³*(nouveau) Aucun renvoi ne peut être prononcé pendant la grossesse et au cours et au cours des seize semaines qui suivent l'accouchement.*

Art. 2 La présente loi est soumise au référendum facultatif.

Art. 3 ¹Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur de la présente loi.

²Il pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

*Le président,**Les secrétaires,*

Cosignataires: R. Aeberhard, T. Bregnard, V. Leimgruber, D. Ziegler, M. Zurita, F. Jeandroz, F. Konrad, T. Buss, T. Perret, C. Maeder-Milz, P. Herrmann, A. Shah, C. Gehringer, L. Debrot, F. Fivaz, N. de Pury, M.-F. Monnier Douard, S. Barbetti Buchs, G. Würigler et D. Angst.